

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



8^{ème} Rallye National du VAL D'ANCE - VHC

06 et 07 Mai 2023

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2023 National (coefficient 2)

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2023
Challenge ASA ONDAINE 2023
Challenge Jean-Paul François 2023

RÈGLEMENT

A.S.A. ONDAINE - MAIRIE
43210 BAS-EN-BASSET

Tél : 04.77.51.27.80

Tel : 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2023 de la FFSA ainsi que les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2023.

PROGRAMME – HORAIRES

Conformes au règlement particulier du Rallye national support

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **06 et 07 mai 2023** en tant qu'organisateur administratif et technique le

8^{ème} RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE – VHC

avec le concours des Municipalités de **BAS-EN-BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, BEAUZAC, ST-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE** et des localités traversées.

Le présent règlement a été enregistré par :

- la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le **n° 8/RN/2023 du 10 / 02 / 2023**
- la FFSA sous le permis d'organiser **n° 169 du 28 / 02 / 2023**

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Pascal PERONNET (Président), Joëlle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Nicole FOREST, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA.

Organisateur Administratif : **ASA ONDAINE, Mairie, 43210 BAS-EN-BASSET**

Secrétariat du Rallye :

De la parution du règlement et jusqu'au 05 mai 2023 :

ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04 77 51 27 80

Tél : 07 67 96 64 46

www.asaondaine.com contact@asaondaine.com

Les 06 et 07 mai 2023

A.S.A. ONDAINE - Mairie – 43210 BAS-EN-BASSET Tél : 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Organisateur Technique :

Pascal PERONNET - ASA ONDAINE, Mairie, 43210 BAS-EN-BASSET.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1. – Officiels de l'Epreuve :

Idem rallye national de support

Directrice de course : **Nicole FOREST** Licence n° 1882
Responsable technique VHC : **Matthieu MACCOLINI** Licence n° 228892

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national moderne, ainsi que le parcours, font office pour le Rallye VHC.

Tableau officiel d'affichage : BAS-EN-BASSET, à côté du PODIUM,
du 06 mai 2023, 15h00, au 07 mai 2023 fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national du Val d'Ance VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2023 avec le coefficient 2
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2023
- Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE 2023
- Le Challenge Jean-Paul FRANÇOIS 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Idem rallye national de support

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye national VHC du VAL D'ANCE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 24 avril 2023 minuit**, à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **25 voitures** maximum, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total des engagés limité à **160 voitures pour les 4 rallyes..**

3.1.1.1 - CONCURENENTS ADMIS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **360 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **720 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **330 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **350 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

3.1.15 La demande d'engagement doit être accompagnée de la **copie de la 1^e page du PTH.**

3.3 : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant : pilotes prioritaires (FIA et FFSA), pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants : Groupes 4 et 5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

Le 8^{ème} Rallye national de véhicules historiques de compétition du Val d'Ance partira AVANT le 21^{ème} Rallye national moderne du Val d'Ance.

Pour la 2^{ème} étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1^{ère} étape. Affichage des horaires et ordre de départ le dimanche 07 mai à 00h45.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Idem rallye national de support.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Idem rallye national de support.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Idem rallye national de support.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem rallye national de support.

7.3.17P. Nouveau départ après abandon

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

- Directrice de course : Nicole FOREST Lic n° 1882
- Commissaire technique : Emeric PASCAL Lic n° 37568

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer la Direction de course en remplissant le formulaire distribué aux vérifications administratives (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2023.

A l'issue du rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement à part est établi pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Rappel: A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues. Le vainqueur ne pourra être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée, le dimanche 07 mai 2023, recevront une récompense au

PODIUM D'ARRIVEE
Espace FABRO
43210 - BAS EN BASSET